



“

*Permettre de disposer de la
bonne information médicale au
bon moment et au bon endroit.*

”

En 2015, le *Dossier Médical Personnel* a évolué en *Dossier Médical Partagé*, piloté aujourd'hui par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés.

Le *Dossier Médical Partagé* est un dossier médical informatisé, accessible de façon sécurisée via internet. Appelé *DMP*, il contient les informations personnelles de santé nécessaires au suivi du patient : traitements, analyses de laboratoires, antécédents médicaux et chirurgicaux, comptes rendus hospitaliers et de radiologie... Le *DMP* est un service public proposé gratuitement à tous les bénéficiaires de l'assurance maladie.

Région pilote depuis 2006, la Picardie reste impliquée dans le déploiement du DMP. A ce titre, le territoire d'Amiens a été choisi pour faire partie des préséries piloté par la CPAM.



*Cédric SOUFFLET
Responsable des services*



gcs e-santé
PICARDIE
GRUPPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE

DMP
*favoriser le
partage
d'informations
médicales*



En quelques chiffres (01/07/2016)

109 952 DMP créés (depuis 2012),
34 Etablissements de Santé et 21 Structures médico-sociales et
436 Professionnels de santé libéraux sont acteurs du DMP,
781 374 Documents ajoutés.

Le DMP sur le terrain

PRADO – DMP :

Pilotée par la CPAM, l'expérimentation, visant à outiller le retour à domicile du patient avec le DMP, a été réalisée sur la spécialité de l'insuffisance cardiaque avec le CH d'Abbeville et les infirmiers libéraux du bassin. Cette initiative a été identifiée au niveau national et a permis à d'autres régions de s'appuyer sur les modalités de mise en oeuvre éprouvées par la CPAM et le GCS.

Les Bornes DMP :

Borne interactive pour rendre le patient acteur de sa santé. Expérimentations menées en Hauts-de-France et en Poitou-Charentes avec l'installation de 2 Bornes DMP. Ces déploiements ont permis de valider l'efficience du dispositif, avec plus de 9 000 DMP créés.

TLA Santé :

Faciliter la mobilité des professionnels de santé grâce à un partenariat avec un industriel et l'URPS infirmiers de Picardie afin de tester la création de DMP en mobilité grâce à un terminal logiciel applicatif.

« Ces bornes ont permis aux patients des 2 établissements d'être acteurs de leur DMP et au-delà de la simple création de leur dossier, les patients prennent conscience du rôle essentiel du DMP dans la coordination des soins entre les différents professionnels de santé qui les suivent. »



Nicolas BARBOT

Chef de projet au GCS eSanté Poitou-Charentes